

Parc national de Purnululu (Australie)

No 1094

1. IDENTIFICATION

État partie : Australie
Bien proposé : Parc national de Purnululu
Lieu : Australie-Occidentale
Date de réception : 25 janvier 2002

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé pour inscription est un *site*. Aux termes de l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, il s'agit également d'un *paysage culturel*.

[Note : Le site est proposé pour inscription en tant que bien mixte, en vertu des critères naturels et culturels. Cette évaluation ne portera que sur les valeurs culturelles, les valeurs naturelles faisant l'objet de l'évaluation de l'UICN.]

Brève description :

Le parc national de Purnululu, situé en Australie-Occidentale, est étroitement associé à ses propriétaires traditionnels, dont la présence dans la région remonte à des dizaines de milliers d'années. Les principales caractéristiques naturelles, en particulier les ruisseaux, les points d'eau et la chaîne des Bungle Bungle, sont non seulement des éléments de leur environnement et des moyens de subsistance, mais aussi des sites cruciaux de leur culture.

2. LE BIEN

Description

Le parc national de Purnululu est situé dans la région du Kimberley oriental, dans le nord de l'Australie-Occidentale, dans le bassin de drainage du golfe Joseph Bonaparte, à quelque 400 km de ce dernier.

Il tire son nom de celui du grès de la chaîne des Bungle Bungle dans la langue aborigène kija (voir ci-dessous). Le parc comprend la totalité de la chaîne des Bungle Bungle (environ 45 000 ha), dont l'altitude avoisine principalement 500-600 m. Les chaînes Durack et Osmond atteignent une altitude de 500 m et se situent plus à l'ouest ; le sud et l'est sont constitués de terrain rocheux de 200 à 500 m d'altitude.

La région proposée pour inscription est constituée de la totalité du parc national (239 723 ha). Ses frontières sud et est suivent respectivement les fleuves Panton et Ord ; sa limite ouest consiste en deux lignes droites orientées sud-nord, dessinées sans référence apparente à la topographie ; sa frontière nord suit, quant à elle, un autre cours d'eau, l'Osmond, avant de devenir une autre ligne droite, orientée cette fois ouest-est.

Cette configuration ne comprend pas la jonction des deux fleuves, située hors de la zone centrale comme des zones tampons. Les lignes droites « reflètent des caractéristiques cadastrales plutôt que physiques, elles sont donc difficiles à définir sur le terrain ou à gérer en certains endroits ». La réserve naturelle de Purnululu constitue une zone tampon, une bande de terres dessinée de façon géométrique, de 1 à 10 km environ, au nord et au nord-ouest uniquement. La proposition d'inscription ne fournit pas de zone tampon pour les autres côtés.

Le parc est situé « dans la zone de transition entre les environnements de savane et ceux arides de l'Australie tropicale ». Le climat présente les caractéristiques typiques d'un climat de mousson, avec deux saisons distinctes : des étés très chauds et humides (la saison des pluies) et des hivers chauds et secs (la saison sèche). Les précipitations annuelles moyennes avoisinent les 600 mm, et tombent principalement de décembre à mars. Du fait du ruissellement et de l'évaporation, les eaux de surface permanentes sont très faibles.

L'utilisation de la région par les Aborigènes est « essentiellement centrée sur le fleuve Ord, et les cours d'eau Red Rock et Osmond », mais l'occupation et l'usage des ressources naturelles ont débordé cette zone. « Les Aborigènes ont recherché et utilisé des plantes et des animaux spécifiques dans l'ensemble du [paysage rocheux], tandis que les éleveurs tiraient parti des prairies des plaines sableuses et de la vallée de l'Ord ».

Les habitants et visiteurs du parc ainsi que leurs modes de vie et croyances jouent un rôle crucial dans cette proposition d'inscription.

Les caractéristiques culturelles essentielles du site, tangibles et immatérielles, sont les suivantes.

- Caractéristiques culturelles immatérielles :

- Association avec la cosmologie aborigène ;
- Association avec l'utilisation des terres des Aborigènes ;
- Reflet des langues aborigènes ;
- Association avec le savoir aborigène ;
- *Caractéristiques culturelles tangibles :*
- Sites archéologiques ;
- Art rupestre ;

Ces caractéristiques sont examinées l'une après l'autre ci-dessous :

- *Caractéristiques culturelles immatérielles :*

- Association avec la cosmologie aborigène

Le paysage de Purnululu est étroitement mêlé aux traditions et croyances religieuses vivantes du *ngarrangkarni*, système aborigène de croyances communément appelé « Dreaming » ou « la Loi ».

Le *ngarrangkarni* est considéré comme une fusion complexe entre les ancêtres, la création, des événements du passé lointain, les lois, les cérémonies et les rituels, tous sous-tendus par l'idée que le *ngarrangkarni* a créé le paysage et que cette création se poursuit. Les propriétaires traditionnels considèrent les caractéristiques du paysage comme le reflet d'êtres et d'événements ancestraux ; les noms donnés à ces caractéristiques renforcent ce lien. Le paysage est donc un souvenir vivant de la présence et du pouvoir du *ngarrangkarni*.

Le *ngarrangkarni* a donné l'eau à la terre et façonné le pays. L'eau a été apportée au pays par le serpent arc-en-ciel, *Kaleruny*, (...) [qui] a également attribué leurs langues aux habitants. Les animaux tiennent bien sûr une place essentielle dans ce système de croyances : par exemple, les chutes d'eau et les rapides, parce qu'ils empêchaient les poissons de voyager en remontant le courant, sont considérés comme des crocodiles métamorphosés en pierre. « Les habitants expliquent les caractéristiques de la région de Purnululu par des récits plutôt que par des définitions. »

Le processus de création puis de fusion avec le paysage indique l'existence d'un lien intime entre les habitants et la terre, les deux devenant inséparables. Le paysage est ainsi un objet culturel qui fonde les caractéristiques sociales et économiques de la vie contemporaine.

Phyllis Kaberry, un anthropologue qui a travaillé sur les femmes aborigènes de la région du Kimberley oriental dans les années 1930, décrit par ses mots et ceux de ses interlocutrices la conception aborigène du *ngarrangkarni* :

« [Elle] ne voit pas son pays comme autant de strates géologiques, sable, pierres et spinifex. Les blocs rocheux et les étangs sont *ngarrangkarni* ; en d'autres termes, ils appartiennent au passé et aux ancêtres totémiques. Lorsque ce mot est utilisé, il implique toujours une finalité incontestable sur le sujet en question ; le *ngarrangkarni* approuve une pratique comme légale ; il invoque une sanction religieuse pour son exécution. »

- Association avec l'utilisation des terres des Aborigènes

Propriété traditionnelle de la terre : Les Aborigènes de la région de Purnululu et du Kimberley oriental possèdent des systèmes bien établis de propriété traditionnelle de la terre, toujours en pratique en dépit des perturbations importantes causées par le peuplement européen. Ces systèmes sont similaires à ceux qu'on retrouve ailleurs dans les sociétés aborigènes.

La propriété traditionnelle de la terre est bien davantage qu'une simple question de géographie. Les sociétés du Kimberley oriental peuvent être qualifiées de

« religieuses », comme d'autres sociétés aborigènes, puisque la terre et tous les aspects de la société sont conçus en termes spirituels et religieux plutôt que matériels.

En soi, la propriété traditionnelle de la terre n'est pas le seul facteur important en matière de droits du sol. La manière dont les personnes prennent soin de la terre joue également un rôle majeur, notamment la connaissance des systèmes de rituels et croyances appropriés, le suivi continu des cycles de rituels, la connaissance des grands sites et des ensembles de sites, la possession d'objets sacrés et un intérêt général continu pour la région.

Relier des caractéristiques naturelles à une identité personnelle – le *-narraku* : Tous les différents attributs naturels associés aux cours d'eau – étangs rocheux, rochers et arbres – possèdent un nom et sont étroitement liés aux activités économiques et sociales.

Ils sont également liés à une identité personnelle. Le nom d'une caractéristique d'un paysage peut ainsi être attribué à une personne ; le terme *narraku* fait référence à la relation ainsi créée entre le paysage et la personne.

Migrations saisonnières : Les migrations saisonnières étaient complexes ; elles étaient liées à l'utilisation légale du feu pour maintenir la diversité écologique et au désir d'optimiser la variété du régime alimentaire, en récoltant les considérables ressources écologiques, végétales et animales, au meilleur moment de l'année.

Avant d'entrer en contact avec les Européens, les habitants de la région de Purnululu, comme les autres peuples aborigènes d'Australie, avaient élaboré des stratégies de gestion de l'environnement de manière à en faire un système stable et durable. Ils reconnaissaient les interconnexions entre les espèces dans les chaînes alimentaires, comprenaient les effets des saisons sur les ressources et intervenaient dans les relations écologiques par l'utilisation du feu, la cueillette et la chasse sélectives, les tabous alimentaires et les rituels religieux. Les femmes pratiquaient une récolte sélective des ressources, conscientes de leur autogénération et de la nécessité de ne pas les surutiliser. Certaines ressources n'étaient pas récoltées, de manière à rester disponibles pour la prochaine récolte.

Chasse et cueillette : Purnululu reflète une tradition persistante de chasse et de cueillette, liée au climat « transitionnel » de la région. Les traditions sont donc différentes de celles des autres régions d'Australie, comme le parc de Kakadu, au climat de mousson, et le parc national d'Uluru-Kata Tjuta, dans les régions désertiques.

La chasse et la cueillette à Purnululu étaient et demeurent caractérisées par une grande diversité écologique. À la saison des pluies, outre le gibier et le poisson, les baies, les fruits, le miel sauvage (« sac de sucre »), les grenouilles et les larves de fourmis blanches abondent. En hiver, les femmes récoltent des racines et graines de lys, des ignames, des tubercules, des fruits à coque, des graines d'herbes, des fruits du pandanus et du baobab et, plus tard, en septembre, elles ramassent des larves accrochées dans les eucalyptus et déterrent des racines de lys dans la boue des lits de rivières asséchés ou *billabongs*. Les hommes chassent et pêchent tout au long de l'année le poisson, le

gibier, les reptiles, les échidnés et les oiseaux, même si ceux-ci varient en qualité selon les saisons.

Réseaux d'échanges : Le troc tenait une place importante dans l'économie aborigène, et était associé à des lieux spécifiques du paysage. Un vaste réseau d'échanges baptisé *winan* s'étendait sur 600 km d'est en ouest du Kimberley, entretenant des liens avec le système du désert de l'Ouest. Les outils, les armes, les matières premières et les aliments figuraient au nombre des articles échangés. Les lieux de rassemblement tels que Ngirriyiny, sur l'Ord, attiraient apparemment de nombreux participants et fonctionnaient en réalité comme des marchés.

- Reflet des langues aborigènes

Quatre langues étaient parlées dans la région : le kija et le miriwoong dans les zones ouest et nord du parc, le malngin et le jaru dans les zones sud et est. Ces deux dernières appartiennent à la famille linguistique du pama-nyungan, parlée dans l'ensemble des régions désertiques, notamment par les Anangu d'Uluru-Kata Tjuta. Les deux autres langues font partie de la famille linguistique du jarrakan.

La distribution de ces deux familles linguistiques distinctes reflète la transition entre les environnements de désert aride et de savane de mousson, ainsi que des différences sociales, culturelles et religieuses majeures entre les deux groupes.

- Caractéristiques culturelles tangibles :

- Sites archéologiques

Les propriétaires traditionnels du centre de la vallée de l'Ord affirment que leurs liens avec le pays remontent à l'époque de la formation du paysage. Les résultats des recherches archéologiques confirment la thèse d'une occupation longue et continue de cette région du nord de l'Australie, datant de dizaines de milliers d'années.

Au lac Argyle, à moins de 100 km en aval du parc national de Purnululu, les datations au carbone 14 démontrent une occupation de la vallée de l'Ord remontant au minimum à 20 000 ans. On peut également conclure à une occupation saisonnière d'abris sous-roche d'après les fragments de coquilles d'œufs d'oie (*Anseranas semipalmata*) découverts dans des dépôts à Miriwun. L'*Anseranas semipalmata* s'accouple et pond pendant la saison des pluies, ce qui suggère que les hautes terres étaient peut-être occupées à la saison des pluies et les zones fluviales à la saison sèche.

- Art rupestre

L'art rupestre à Purnululu n'a pas encore bénéficié d'une attention équivalente à celle accordée aux autres sites de ce type en Australie. Une étude de trois mois en 1988 répertoriait plus de 200 sites. Les peintures représentent toute une gamme d'animaux, notamment des crocodiles, des tortues, des poissons, des kangourous et des émeus. Le site comporte également des silhouettes d'humains et de serpents, des mains peintes au pochoir, essentiellement à l'ocre rouge, ainsi que des représentations de boomerangs et de lances.

Les peintures sont « généralement des cartes de leur propre pays, ou de celui auquel ils sont liés, ce qui les autorise à le peindre. Elles peuvent également illustrer une histoire (...) ». L'art rupestre a pu s'accumuler pendant de longues années, mais aucun programme systématique de datation scientifique n'a encore été mis en œuvre. On sait que certaines images n'ont été peintes qu'il y a quelques dizaines d'années.

Les « artistes de Turkey Creek », dont l'art tirait sa source du mécontentement et de la frustration engendrés par l'interdiction faite aux Aborigènes de visiter leur propre pays, ont montré dans les années 1970 la nature vivante de cette tradition artistique en exprimant les relations entre les personnes et le paysage. Les exemples d'art local exposés dans les galeries de toute l'Australie et présents dans les collections privées du monde entier suggèrent que d'autres y trouvent un sens considérable : « il est désormais reconnu que l'expression artistique [de Purnululu] des liens entre la terre, les mythes et l'histoire apporte une contribution unique au développement des mouvements artistiques internationaux [et tente] d'exprimer au mieux la relation entre l'humanité et la terre (...) ».

Histoire

L'activité humaine dans la région existe depuis quelque 40 000 ans. Les datations au carbone 14 indiquent que la première occupation de la vallée de l'Ord, en aval du parc, remonte à quelques 20 000 ans. La grande richesse de vestiges archéologiques, qui restent en partie à découvrir, suggère que la région a été longuement habitée.

Les premières reconnaissances dans la zone eurent lieu en juillet 1879. Les premiers colons arrivèrent dans la région du Middle Ord au milieu des années 1880. En dépit de la découverte de gisements d'or en 1885, l'élevage devint l'activité principale. « Dès juin 1884, le premier troupeau de 4 000 bêtes fut convoyé vers les prairies de l'Ord (...) » ; 6 000 têtes de bétail s'y ajoutèrent l'année suivante. En 1902, la région comptait quelque 47 000 bêtes.

Le bétail en surnombre entraîna une surexploitation des pâturages et « initia un processus destructeur d'érosion intense du paysage », au cours duquel la population aborigène effectua un travail saisonnier non rémunéré dans les fermes, alors même que ses ressources alimentaires naturelles disparaissaient. On estime que la population autochtone a pu se réduire alors de 50 %.

À partir de 1967, des procédures furent lancées pour inverser ce processus. Des programmes de contrôle des troupeaux et de restauration de la végétation furent mis en place et le *Pastoral Award* de 1968 mis fin aux abus en matière de travail des Aborigènes. Toutefois, en déplaçant les personnes hors des fermes, ces mesures contribuèrent à créer de nouveaux lieux de vie, les *humpies* [sortes de huttes], bientôt devenus synonymes de dépossession sociale.

À partir de 1985 environ, un grand nombre de bovins et d'ânes (respectivement 25 000 et 4 000) furent retirés pour réduire encore la surexploitation des pâturages. Le parc national fut créé en 1987, lorsque la région devint

inhabitée. Cette même année, un programme de feux de protection visant à réduire les incendies de forêt accidentels et à créer des mosaïques de végétation fut lancé. Au milieu des années quatre-vingt dix, le tourisme était devenu une activité locale en dépit des difficultés d'accès ; le nombre de visiteurs par voie terrestre avoisinait les 20 000 par an, avec peut-être le même nombre de visiteurs survolant le parc chaque année.

En dépit de plus d'un siècle d'intervention extérieure et des fortes modifications du paysage et des structures sociales qui en ont résulté, la proposition d'inscription soutient que les Aborigènes qui vivent près de Purnululu conservent des souvenirs communautaires des pratiques traditionnelles de gestion des terres et des associations *ngarrangkarni*, et continuent à utiliser les terres pour récolter des aliments naturels et effectuer des rassemblements.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le parc et la réserve sont la propriété du gouvernement d'Australie-Occidentale.

Des amendements au *Conservation and Land Management Act 1984* sont actuellement en négociation, pour permettre au parc et à la réserve de se doter d'un *Prescribed Body Corporate* [entité en charge de la gestion du titre de propriété] détenant le titre natif au nom des propriétaires traditionnels. Ceux-ci sont les « demandeurs natifs enregistrés en vertu du *Commonwealth Native Title Act 1993* du titre natif d'une zone qui comprend la région proposée pour inscription ». Deux groupes distincts de propriétaires traditionnels ont réclamé ces terres.

Techniquement, tous les propriétaires traditionnels ont récemment perdu le procès dans lequel ils réclamaient ces terres. Ils aspirent néanmoins à participer à la gestion du parc et au transfert de sa propriété à leur bénéfice.

Depuis la soumission de la proposition d'inscription, et dans l'attente de la finalisation des amendements législatifs, un accord entre le ministère de l'Environnement et du Patrimoine et *Purnululu Corporation* a été signé. Ce document prévoit la création d'un Conseil du parc de Purnululu qui apportera « une contribution significative des gardiens traditionnels aborigènes concernant le parc ».

Il est envisagé dans la proposition d'inscription qu'à l'avenir, le ministère de la Conservation et de la Gestion des terres gère le bien au nom du Conseil du parc de Purnululu, constitué de propriétaires traditionnels et de membres du ministère. Jusqu'à la création de ce Conseil, le nombre d'Aborigènes sur les huit membres qu'il comptera ainsi que leur implication active dans la gestion du parc et l'installation éventuelle de nouveaux peuplements dans le parc ne sont pas déterminés, même si ce dernier point est envisagé dans la proposition d'inscription.

La région de Middle Ord est inscrite au registre des sites nationaux de la Commission du patrimoine australien. Le parc national fut créé en 1987 et passa en catégorie A en 1988. S'il est inscrit, le parc sera également protégé en

vertu du *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act (EPBC Act) 1999*, qui couvre les biens du Patrimoine mondial en Australie. Cette loi exige la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion conforme à la Convention du patrimoine mondial et aux principes de gestion du patrimoine mondial australien.

Structure de la gestion :

Le parc et la réserve sont gérés par le département de la Conservation et de la Gestion des Terres d'Australie-Occidentale.

Le plan de gestion du parc national 1995-2005, en cours de révision, définit des objectifs spécifiques. Trois d'entre eux concernent des considérations culturelles.

Globalement, le plan était clairement adapté au parc national au moment de son élaboration. On pourrait aujourd'hui affirmer qu'il manque de profondeur dans son traitement de la gestion des valeurs culturelles, et en particulier de l'intégration des propriétaires traditionnels et de leurs pratiques au premier plan de la gestion du parc.

Il apparaît que le Plan est actuellement révisé et, qu'il portera, une fois finalisé, sur les ressources culturelles du passé et les changements culturels actuels ainsi que leurs implications. Le dossier de proposition d'inscription stipule que « En cas de problème concernant les domaines culturellement sensibles, ces questions seront traitées en priorité par (...) la gestion ».

- Études :

La proposition d'inscription indique que des études ont été menées, mais laisse entendre que le suivi reste à mettre en place. Des informations complémentaires fournies par l'État partie en septembre 2002 abordent beaucoup plus en détail l'état des études et des connaissances sur la région proposée pour inscription en termes de processus culturels. Le dossier comporte une liste des sites archéologiques, des découvertes des sites en surface et des abris sous-roche. Même si quelques sites *ngarrangkarni* sont répertoriés, aucune méthodologie n'est suggérée pour l'inventaire des liens immatériels entre les personnes et le paysage. Aucune mention n'est faite non plus de la participation de spécialistes de l'histoire orale ou d'ethnographes pour commencer à rassembler des données sur la relation cruciale entre les propriétaires traditionnels aborigènes et le paysage, afin de parvenir à un accord sur le mode de suivi de ce patrimoine immatériel fragile.

- Propriétaires traditionnels :

Le rôle des propriétaires traditionnels constitue une facette essentielle de la gestion de la région. De nombreux aspects de leur culture, de leur histoire et de leurs aspirations sont en débat, mais deux sujets fondamentaux semblent traités de manière assez ambiguë.

Ni la proposition d'inscription ni les documents qui l'étaient n'indiquent le nombre de personnes regroupées sous le nom de « propriétaires traditionnels ». L'impression donnée est qu'ils ne sont pas plus de quelques douzaines. Or, la taille de la population est cruciale pour la viabilité et la durabilité du paysage en tant

que paysage culturel. Ce point nécessite donc des éclaircissements.

La proposition d'inscription n'indique pas non plus le lieu de vie actuel de ces propriétaires traditionnels. Elle laisse entendre que le parc est inhabité et que les autochtones ont été déplacés lors de la création du parc en 1987. Elle affirme que les propriétaires traditionnels espèrent établir de nouveaux peuplements dans le parc, mais aucun détail n'est donné sur le mode de gestion de ce processus, même si celui-ci semble couvert par les recommandations du Conseil du parc de Purnululu lorsqu'il sera créé.

Un traitement plus clair de ce sujet essentiel, au moins en termes d'aspirations, aurait été utile. Si Purnululu doit demeurer un paysage vivant, la relation entre ses propriétaires traditionnels et ce paysage est fondamentale, et devrait idéalement se fonder sur une interdépendance physique étroite.

Ressources :

Le parc est financé, selon un rapport 5/9, par des fonds publics et des fonds qu'il lève lui-même, à hauteur de 324 620 \$ par an. Une grande part des revenus actuels provient des taxes d'aéroport.

Un accroissement considérable de ce budget afin de mettre à jour la gestion est envisagé en cas d'inscription. Le personnel du parc est composé de deux gardes forestiers permanents et d'un responsable saisonnier du centre d'accueil.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les Aborigènes vivent dans la région du Kimberley oriental depuis au moins 20 000 ans. Le parc apporte un témoignage exceptionnel de cette tradition culturelle de chasseurs-cueilleurs, en particulier dans ses rapports à l'eau (...) Le feu a été et demeure un outil important dans la gestion aborigène de cet environnement.

Le *ngarrangkarni* (communément »Dreaming« ou « la Loi »), transmis par d'innombrables générations successives, demeure le principe directeur des traditions et des croyances vivantes des propriétaires traditionnels de Purnululu.

Le paysage culturel est significatif car ses peuples et ses traditions ont survécu en dépit des effets de la colonisation, faisant preuve de capacités de résistance à une époque où ce type de culture traditionnelle est devenu vulnérable.

L'inscription de Purnululu sur la Liste du patrimoine mondial, améliorerait sa portée globale et compléterait les autres biens australiens du patrimoine mondial, en particulier les parcs nationaux d'Uluru-Kata Tjuta et de Kakadu.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission conjointe ICOMOS-UICN a visité le bien en août 2002.

Conservation

Historique de la conservation :

Géré de manière durable par les propriétaires traditionnels pendant des milliers d'années, la région proposée pour inscription a été exposée à des dégradations modérées à sévères, notamment par l'érosion des années 1880 à nos jours, du fait de l'exploitation minérale et agricole, en particulier de l'action du bétail sur les pâturages. Les effets de cette phase sont encore présents, dans le paysage comme parmi les propriétaires traditionnels.

Le parc national a été créé en 1987. En 1995, le *plan de gestion 1995-2005* a été spécialement élaboré, se différenciant en cela des autres parcs nationaux, « pour assurer la participation des dépositaires traditionnels aborigènes à la gestion continue du parc » (préface, p. i).

État de conservation :

La proposition d'inscription indique que « l'état actuel (...) résulte des pressions historiques de l'élevage et de la surexploitation des pâturages, ainsi que des pressions actuelles du tourisme ». Cependant, elle laisse supposer par ailleurs que le paysage culturel entretenu par les Aborigènes est toujours visible. Il serait peut-être plus exact d'affirmer que le paysage culturel existe toujours sous forme de lien perçu entre les habitants et le paysage, même si peu de personnes vivent dans la région et si d'importants changements lui ont été infligés tout au long de ce dernier siècle.

« Les pressions actuelles du tourisme qui affectent la conservation actuelle du bien sont centrées sur les gorges de grès friables et non sur les plaines de terre noire, les plaines sableuses et les prairies, plus résistantes, que le bétail a utilisées par le passé ». Des mesures élémentaires telles que le durcissement des chemins et la distribution des terrains de camping atténuent l'impact du tourisme et ont probablement stabilisé la situation.

Analyse des risques :

Les risques suivants ont été identifiés :

- Catastrophes naturelles
- Pression des visiteurs
- Absence d'habitants*
- Perte du savoir traditionnel*
- Exploitation minière*

Ces points ne sont pas détaillés dans la proposition d'inscription.

Chacune de ces questions est abordée ci-dessous :

- Catastrophes naturelles

Les plans d'action d'urgence élaborés traitent des incendies, inondations et autres catastrophes.

- Pression des visiteurs

Les terrains de camping actuels sont proches de leurs pleines capacités à certaines périodes : « (...) le tourisme peut potentiellement affecter les valeurs ». Même si le nombre de visiteurs est faible comparé à de nombreux autres sites du Patrimoine mondial, la fragilité de la région le rend extrêmement sensible à ceux-ci. Une politique consiste à promouvoir l'accès aérien pour des visites sur un jour, afin de limiter la demande de séjours nocturnes et les développements d'infrastructures nécessaires ; mais l'accroissement du trafic aérien risque de porter préjudice « à l'impression de nature sauvage qu'éprouvent de nombreux visiteurs » et de créer des nuisances sonores.

Il pourrait être nécessaire de limiter le nombre de visiteurs aux périodes d'affluence. Parallèlement, pour restreindre leur nombre et conserver la nature sauvage du parc, la politique consiste à maintenir un accès terrestre par des routes non goudronnées utilisables par des véhicules 4 x 4. Les pressions en faveur d'une amélioration de la route pour les véhicules ordinaires sont cependant constantes. Les routes internes et certaines pistes pourraient également nécessiter une amélioration. Cette question sera traitée dans la révision du Plan du parc actuel pour 2005.

L'affluence des visiteurs sur les sentiers pédestres entraîne une dégradation de ceux-ci. Une amélioration de ces sentiers sera probablement entreprise. Les installations destinées aux visiteurs devraient également être améliorées afin de répondre aux attentes croissantes de ces derniers.

- Absence d'habitants

Même si elle n'est pas spécifiquement répertoriée dans la proposition d'inscription comme une menace, il est évident que la diminution du nombre de personnes qui se considèrent comme propriétaires traditionnels de la région à un degré tel que la gestion traditionnelle du parc deviendrait impossible constituerait une menace grave. On ne sait pas précisément comment le nombre de personnes associées au parc sera maintenu, mais il est clair que cette question fait partie des négociations en cours avec les propriétaires traditionnels ; la forme finale de l'accord reste encore à déterminer.

- Perte du savoir traditionnel

Ce sujet n'a pas non plus été mis en avant comme une menace. Néanmoins, l'intégrité du paysage culturel en tant que paysage vivant serait gravement compromise si les propriétaires locaux n'étaient plus les dépositaires oraux du savoir traditionnel.

- Exploitation minière

La proposition d'inscription n'évoque pas clairement cette menace. Interrogé sur le caractère suffisant ou non des contrôles existants de l'exploitation minière afin de protéger les propriétés culturelles et naturelles, *Environment Australia* a déclaré que la loi EPBC protégeait les « valeurs du Patrimoine mondial » du bien, et, en conjonction avec le *Mining Act 1978*, fournirait une protection suffisante.

Authenticité et intégrité

L'état actuel du paysage de Purnululu soulève des questions relatives à l'authenticité et à l'intégrité. La proposition d'inscription reconnaît que le paysage a souffert de l'exploitation minière et de la surexploitation agricole des colons. Le paysage physique global dans son état actuel ne peut donc pas être considéré comme entièrement authentique, en matière de caractéristiques culturelles soulignées comme contribuant à son importance générale. La proposition d'inscription suggère plutôt que les propriétés inhérentes au paysage sont discernables et peuvent être restaurées pour atteindre un état proche de celui antérieur à l'arrivée des colons, par la réintroduction de pratiques traditionnelles d'utilisation des terres. Citons par exemple, la mise en œuvre d'un système d'incendies approprié fondé sur la gestion traditionnelle du feu par les Aborigènes, combinée à l'utilisation des connaissances et compétences traditionnelles, pour restaurer l'écosystème des plaines sableuses et de terre noire.

En revanche, de nombreuses caractéristiques immatérielles associées au paysage, par exemple la pratique du *ngarrankarni* et la connaissance de l'ethnobotanique, demeurent relativement intactes, même si le déplacement des propriétaires traditionnels hors du parc leur a porté atteinte.

La pratique de la chasse et de la cueillette a également diminué du fait de l'accroissement des distances entre le lieu d'habitation des Aborigènes et le parc. Il semble toutefois qu'un accord devrait être négocié sur les niveaux acceptables d'exploitation des ressources naturelles à l'avenir.

De la même manière, le fait que le parc ne soit plus habité réduit ses qualités culturelles. Cependant, l'intention déclarée semble être d'encourager un nouveau peuplement dans le parc, lorsqu'un régime satisfaisant de gestion en partenariat aura été instauré.

Globalement, la relation dynamique entre les propriétaires aborigènes et le parc demeure, mais à un niveau beaucoup plus faible qu'auparavant. Si cette relation devait être à l'avenir renforcée pour accroître l'authenticité de la région, une gestion culturelle dynamique serait nécessaire afin d'assurer que les propriétaires ne deviennent pas les gardiens du parc ou que la savoir traditionnel ne s'atrophie pas.

Évaluation comparative

Sur les 730 sites du Patrimoine mondial, seuls 3 représentent des sociétés de chasseurs-cueilleurs, ceux de Kakadu, Uluru (tous deux en Australie) et Tongariro (Nouvelle-Zélande). Compte tenu des centaines de milliers d'années durant lesquelles la chasse et la cueillette étaient le seul mode de vie de l'humanité, leur faible représentation dans la Liste du patrimoine mondial ne plaide guère en faveur de sa crédibilité. Pour l'évaluation des sites subsistants, il est clair que la rareté est un facteur à prendre en compte. Toutefois, on ne peut soutenir que tous les sites de chasseurs-cueilleurs qui subsistent présentent une valeur universelle du seul fait de leur rareté.

La plupart des sociétés de chasseurs-cueilleurs qui perdurent se trouvent en Australie, « le dernier continent peuplé par des chasseurs-cueilleurs qui ait connu la colonisation et survécu à celle-ci ». L'évaluation de ces sites est donc essentiellement centrée sur un seul pays. Deux sites australiens sont déjà inscrits. Comment Purnululu se différencie-t-il culturellement des sites du Patrimoine mondial existants ?

L'évaluation d'Uluru par l'ICOMOS en 1994 « a noté des différences majeures entre les régions [d'Uluru et de Kakadu] (...) elles donnent un exemple d'adaptations culturelles à des pôles opposés d'une continuité écologique. [Purnululu] tire son origine d'une tradition culturelle liée mais représente une adaptation à un point intermédiaire de cette continuité écologique. Différent des cultures des tropiques et du désert, Purnululu représente de manière unique des milliers d'années d'adaptation des chasseurs-cueilleurs à un écosystème fluvial et de terres élevées ».

La différence géographique est également manifeste dans les expressions culturelles. Le *ngarrangkarni* de Purnululu est similaire en termes de philosophie et de concept au *tjukurpa* d'Uluru, mais il est « différent dans sa forme et ses visions, avec une forme distincte de source écologique et culturelle. Les dissemblances sont manifestes dans les représentations artistiques bien distinctes (...) ».

Purnululu peut donc être considéré comme un exemple de premier plan des sociétés de chasseurs-cueilleurs dont les caractéristiques culturelles reflètent des traits géographiques intermédiaires entre les tropiques et le désert en Australie.

Dans d'autres régions plus éloignées, par exemple en Amérique du Nord, au centre de Bornéo ou aux Philippines, des peuples de chasseurs-cueilleurs vivent dans des régions humides. Si des parallélismes non observés peuvent exister, aucune société directement analogue à celle des chasseurs-cueilleurs de la région de Purnululu ne semble exister hors d'Australie.

Pour des raisons de rareté, ce bien semblerait constituer *a priori* un cas prioritaire d'inscription, en lui-même et pour des motifs comparatifs en général. Pour des raisons d'importance générale, en comparaison avec d'autres sites de chasseurs-cueilleurs, Purnululu est considéré comme une réponse culturelle unique à un environnement local.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Le parc national de Purnululu est significatif pour son témoignage sur les traditions d'une société de chasseurs-cueilleurs qui perdure et dont le mode de vie remonte à des temps très anciens.

Il existe des preuves de la présence des Aborigènes dans la région du Kimberley oriental de Purnululu depuis au moins 20 000 ans. Leurs descendants, qui vivent toujours à proximité du parc, sont fortement associés au paysage par leur traditions de récolte de produits naturels et leur philosophie religieuse autochtone, le *ngarrangkarni*, qui investit le paysage d'associations ancestrales et de strates de

sens. Des témoignages importants de cette longue tradition se retrouvent dans des centaines de sites archéologiques, notamment d'art rupestre, disséminés dans le parc.

Purnululu est également significatif pour la résistance dont ont fait preuve ses propriétaires traditionnels face aux effets néfastes de la colonisation.

Globalement, Purnululu présente une valeur universelle exceptionnelle en tant que l'une des quelques régions qui subsistent dans le monde où les modes de vie des chasseurs-cueilleurs perdurent, et pour sa réponse culturelle unique aux caractéristiques géophysiques spécifiques de la région.

Évaluation des critères :

Purnululu est proposé pour inscription sur la base des critères iii, v et vi :

Critère iii : Purnululu apporte clairement un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle unique, si l'on considère la région non pas seulement comme le reflet du mode de vie des chasseurs-cueilleurs, mais aussi comme une expression particulière (unique) de celui-ci, lié à la géographie et au climat. Dans une région de transition entre l'intérieur du continent aride et le nord plus humide, les traditions culturelles montrent comment les habitants « s'adaptent à des régions aux environnements fortement diversifiés », dans ce cas une culture fluviale, avec des croyances qui l'associent « à l'époque où les caractéristiques du paysage ont été créées ».

Critère v : On doute du fait que la région de Purnululu offre encore un établissement humain ou une occupation du territoire traditionnels dans sa globalité, mais elle présente une continuité des traditions culturelles liées à l'occupation du territoire. En outre, l'expérience des Aborigènes dans l'élevage après les années 1920 est un élément important de la proposition d'inscription car elle démontre les effets d'un changement irréversible, les réponses générées et la persistance des traditions locales.

Critère vi : Purnululu est directement et matériellement associé aux traditions et croyances religieuses vivantes du *ngarrangkarni*, un exemple exceptionnel du système de croyances indigène australien, indissolublement au centre du mode de vie aborigène.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS :

Recommandations pour le futur

La proposition d'inscription soulève quelques questions essentielles relatives à la définition et au maintien des paysages culturels.

La proposition d'inscription est présentée en tant que paysage culturel, associée à des traditions de chasse et de cueillette et remontant à des temps extrêmement anciens. Il est cependant reconnu que les processus locaux ont été gravement bouleversés par l'arrivée des colons européens dans les années 1880 et par l'exploitation consécutive des ressources naturelles par l'élevage de bovins en liberté. Il apparaît en outre que le parc n'est plus habité, et que les

communautés aborigènes qui subsistent - apparemment, bien que ce point ne soit pas clair - vivent dans la périphérie du parc.

Bien que les longues négociations sur les droits de propriété des terres de Purnululu n'aient abouti que récemment en justice, l'intention déclarée est d'intégrer les autochtones à la gestion du parc. Les modalités en sont encore débattues, mais la signature d'un accord créant un Conseil du parc de Purnululu constitue une avancée importante.

L'objectif n'est toutefois pas clair : s'agit-il de réinstaller les peuplements dans le parc pour permettre un rétablissement des pratiques traditionnelles dans une vaste zone du parc, ou de maintenir l'esprit d'une économie fondée sur la chasse et la cueillette par le biais de liens culturels et cérémoniels avec la région, plutôt que par des voies économiques ? Quelle que soit l'option choisie, un certain nombre de personnes seront nécessaires à l'instauration d'un système durable qui ait un impact tangible sur l'écologie de la région. Le dossier n'indique pas comment ce nombre sera évalué ou géré.

La deuxième question concerne plusieurs caractéristiques culturelles essentielles de la région. Nombre des traits culturels associés à Purnululu sont immatériels. Si elles peuvent être comprises et évaluées par des intervenants extérieurs (et c'est là l'objectif de la proposition d'inscription), ces caractéristiques sont entièrement liées aux connaissances traditionnelles des Aborigènes, dont un très faible nombre semble avoir été consigné. Comment maintenir ces connaissances et assurer le suivi avec succès si ce processus n'est pas traité en détail ?

Il aurait été utile de noter la nécessité d'enregistrer l'histoire orale et d'effectuer des recherches sociologiques. Il semble également que la documentation sur les relations complexes entre Purnululu et ses habitants autochtones nécessite des approches et peut-être des technologies novatrices. La formulation des objectifs souhaités en la matière aurait contribué à indiquer une volonté de progresser.

Ces deux points devront être traités dans le prochain examen du plan de gestion, qui devra de manière générale aborder la gestion du bien en tant que site du Patrimoine mondial et parc national, et mettre bien plus en avant les questions culturelles. La proposition d'inscription soulève la question intéressante de l'établissement d'une carte d'un paysage dont la valeur réside largement dans des associations immatérielles. La proposition d'inscription indique que les délimitations (du parc national, qui coïncident avec la région proposée pour inscription) sont « difficiles à définir sur le terrain ou à gérer » (*Plan de gestion*, p. 5).

Les caractéristiques immatérielles de Purnululu étant étroitement liées à ses traits naturels, il serait souhaitable de dresser une carte des associations et d'évaluer les limites les plus acceptables au vu de la densité de celles-ci dans le parc. Le site du Patrimoine mondial ne coïnciderait pas nécessairement avec le parc national. Un peu plus de la moitié de la longueur des limites de la région proposée pour inscription ne dispose pas de zone tampon. Interrogé à ce sujet, *Environment Australia* a indiqué que la loi

EPBC protégeait non seulement les zones du Patrimoine mondial, mais aussi « l'extérieur d'un bien du Patrimoine mondial », de sorte qu'il « n'est pas nécessaire d'établir des zones tampons formelles autour (...) de chacun des biens du Patrimoine mondial d'Australie (...) ». Toutefois, une partie du parc national pourrait fournir une zone tampon si la région proposée pour inscription s'avérait plus petite que le parc national.

Recommandation concernant l'inscription

Que l'examen de la proposition d'inscription soit *différé* afin de permettre à l'État partie de fournir :

- Un plan de gestion mis à jour ;
- Des arrangements plus clairs concernant l'administration du site proposé pour inscription, en particulier concernant le maintien de communautés aborigènes dans le parc ;
- Une approche sur les façons de conserver les caractéristiques immatérielles ;
- Une évaluation des approches en matière d'inventaires ethnographique, sociologique et oral des traditions culturelles tangibles et immatérielles.

En examinant cette proposition d'inscription, l'ICOMOS en est venu à la conclusion que les caractéristiques culturelles et naturelles du site étaient étroitement liées au point d'être inséparables. Il conseille donc que, afin de reconnaître et de soutenir l'interaction complexe qui existe entre les valeurs naturelle et culturelle du site, il serait nécessaire de considérer l'inscription de Purnululu uniquement en tant que bien mixte.

ICOMOS, mars 2003